

CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal :

Dans le cadre des travaux de réaménagement de l'îlot Mairie - Ecole - Bibliothèque, a émis un favorable et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant suivant :

Lot 7 - Menuiseries intérieures bois - MENUISERIE BIAUD - Moins-value de 3.227,41 € HT.

A voté le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'élève à 782.466,88 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 920.310,81 € en dépenses et recettes d'investissement.

A proposé le maintien des taux d'imposition et voté pour l'année 2017 les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	16,34 %
Foncier Bâti	:	15,46 %
Foncier non Bâti	:	38,80 %

A émis un avis favorable à la proposition de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2017 du Cabinet GEOUEST, d'un montant de 4.141,44 € HT, soit 5,90% du coût prévisionnel des travaux et autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents se rapportant à cette affaire.

A émis un avis favorable aux travaux de voirie indiqués ci-dessus et chargé le Cabinet GEOUEST de lancer une consultation pour les travaux concernés.

En travaux d'investissement :

- 1 - SECTEUR A : Bel-Air de chaque côté du PN SNCF - Compomac
- 2 - SECTEUR C : L'Orillandière - Compomac
- 3 - SECTEUR B : La Gâtelière - sous-secteur B2 - Compomac

En travaux de fonctionnement :

- Les travaux de point à temps

A émis un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale Cycliste section Handisports en raison de l'organisation d'une course interrégionale comptant pour la coupe de France, les 20 et 21 mai 2017.

A approuvé la conclusion d'une convention entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Commune de Fougeré pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la compétence « assainissement » et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

A approuvé le principe de groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Commune de Fougeré pour la réalisation de formations sécurité « CACES » et « habilitations électriques ».

~~~~~

### **INFOS DIVERSES**

Monsieur le Maire a informé le Conseil que la Commune va bénéficier d'une subvention de 1.099,20 € de l'Agence de l'Eau et de 458 € du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable pour l'acquisition d'un appareil de désherbage à chaleur pulsée. Pour information, le coût TTC de l'achat est de 2.748 €.

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal de la demande du club des retraités en vue de l'installation d'un terrain de jeux de boules à proximité de la salle polyvalente. Un avis favorable a été donné à cette demande.

~~~~~